

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Malaunay

Volet Reptiles



Réalisation : CPIE Terres de l'Eure – Pays d'Ouche, 2024.

Rédaction : Marius JOURDAIN, responsable scientifique, CPIE Terres de l'Eure – Pays d'Ouche.

Inventaires : Marius JOURDAIN, avec l'aide de Mathis HUCHER (commune de Malaunay)

Sommaire

<u>I – Cadre de l'étude.....</u>	<u>p.2</u>
1. <u>Contexte.....</u>	<u>p.2</u>
2. <u>Localisation et description du site.....</u>	<u>p.2</u>
3. <u>Protocole d'inventaire.....</u>	<u>p.3</u>
<u>II – Résultats des inventaires et données brutes.....</u>	<u>p.4</u>
<u>III – Analyse des populations de reptiles au sein de la commune.....</u>	<u>p.4</u>
1. <u>Le complexe Lézard vivipare / lézard des murailles.....</u>	<u>p.4</u>
2. <u>L'orvet fragile.....</u>	<u>p.5</u>
3. <u>La couleuvre à collier.....</u>	<u>p.6</u>
4. <u>La vipère péliade.....</u>	<u>p.6</u>
<u>IV – Sectorisation des enjeux.....</u>	<u>p.9</u>
<u>V – Préconisations de gestion.....</u>	<u>p.10</u>

Photo de couverture : Vipera berus mâle et femelle en reproduction, 2024, forêt d'Andennes, crédit à Elie Bodin, OBHeN.

I – Cadre de l'étude

1. Contexte

La commune de Malaunay a initié en 2022 une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), afin de connaître les enjeux de son territoire et de se doter d'un plan d'action en faveur de la biodiversité. Cet ABC, d'une durée de 2 ans, a ciblé initialement les Amphibiens, les oiseaux, les plantes vasculaires, les mammifères, ainsi que plusieurs taxons d'entomofaune (odonates, rhopalocères et orthoptères).

Dans la suite de la démarche, l'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand (OBHeN), programme animé par l'URCPIE, financé par l'Agence de l'Eau, la région Normandie et l'Europe, et mis en place par le CPIE Terre de l'Eure – Pays d'Ouche dans le département de la Seine-Maritime, se propose de réaliser une analyse des populations de reptiles présents sur le site, afin de compléter les connaissances obtenues par cet ABC et de proposer une identification des enjeux de la commune et des propositions d'action concernant ce taxon.

2. Localisation et description du site

La commune de Malaunay est située en bordure de l'agglomération Rouennaise (76). Cette commune, de 9,25km², est constituée de 5 entités paysagères bien distinctes, et illustrées sur la figure ci-après :

- Les zones urbaines, incluant le centre-ville et les îlots de haut de plateau
- Les zones humides, du fond de vallée du Cailly (un affluent de la Seine)
- Les zones forestières, situées au Nord-Est de la commune, sur les coteaux du Cailly et au Nord-Ouest de la commune
- Les zones agricoles, présentes sur les plateaux
- Les zones pâturées, répartis surtout en périphérie de la ville.

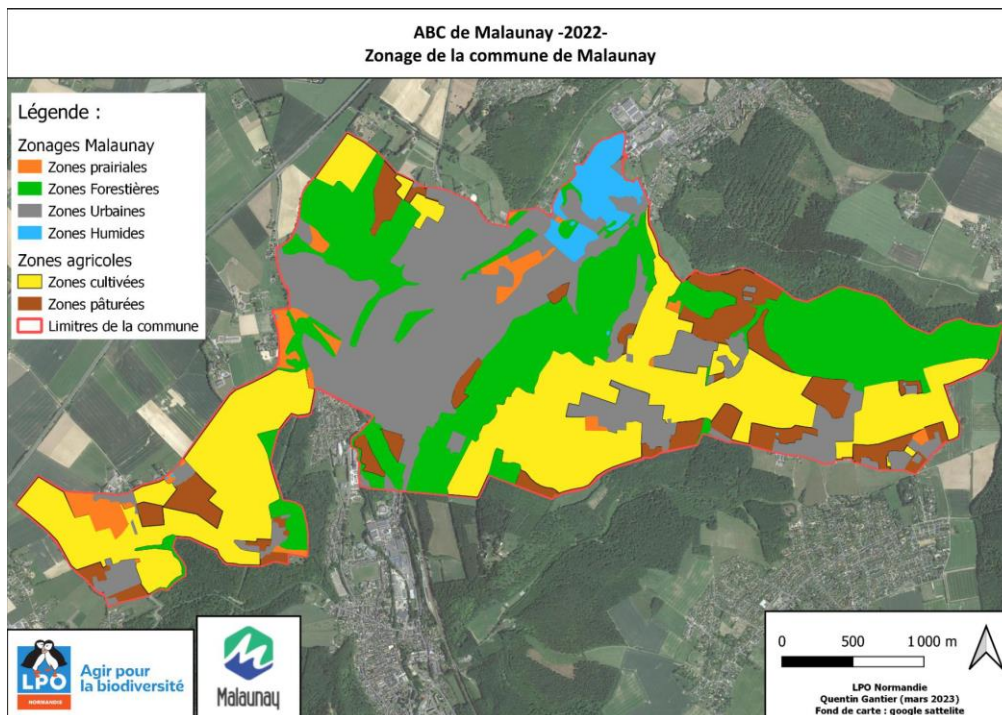


Fig.1. Répartition des principaux habitats de la commune, réalisés par la LPO Normandie en 2023 dans le cadre de la démarche d'ABC.

3. Protocole d'inventaire

L'étude des reptiles a consisté en la mise en place du protocole POPReptile (SHF, 2016), à savoir la mise en place de transects qui ont été relevés 3 fois entre les mois de mai et de juillet 2024.

Chaque transect a été prospecté à pied et à vue durant les 3 passages. De plus, 4 transects ont été équipés de plaques servant de placettes thermorégulatrices afin d'augmenter la détectabilité des espèces (les transects 1, 4, 6 et 8).

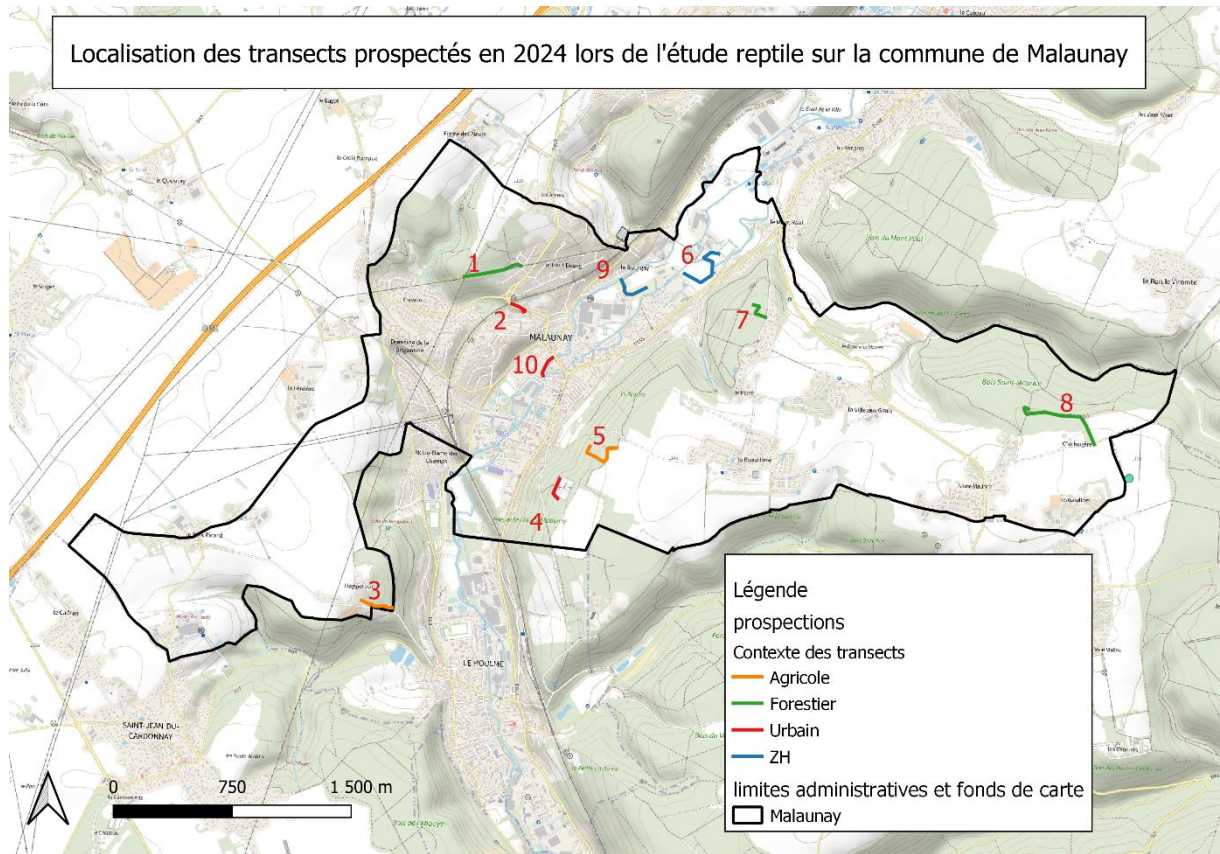


Fig. 2. Localisation des transects prospectés en 2024 lors de l'étude reptile sur la commune de Malaunay.

II – Résultats des inventaires et données brutes

Les inventaires ont permis d'obtenir 25 données d'observations de reptile.

Ces inventaires ont identifié la présence de 5 espèces de reptiles sur la commune :

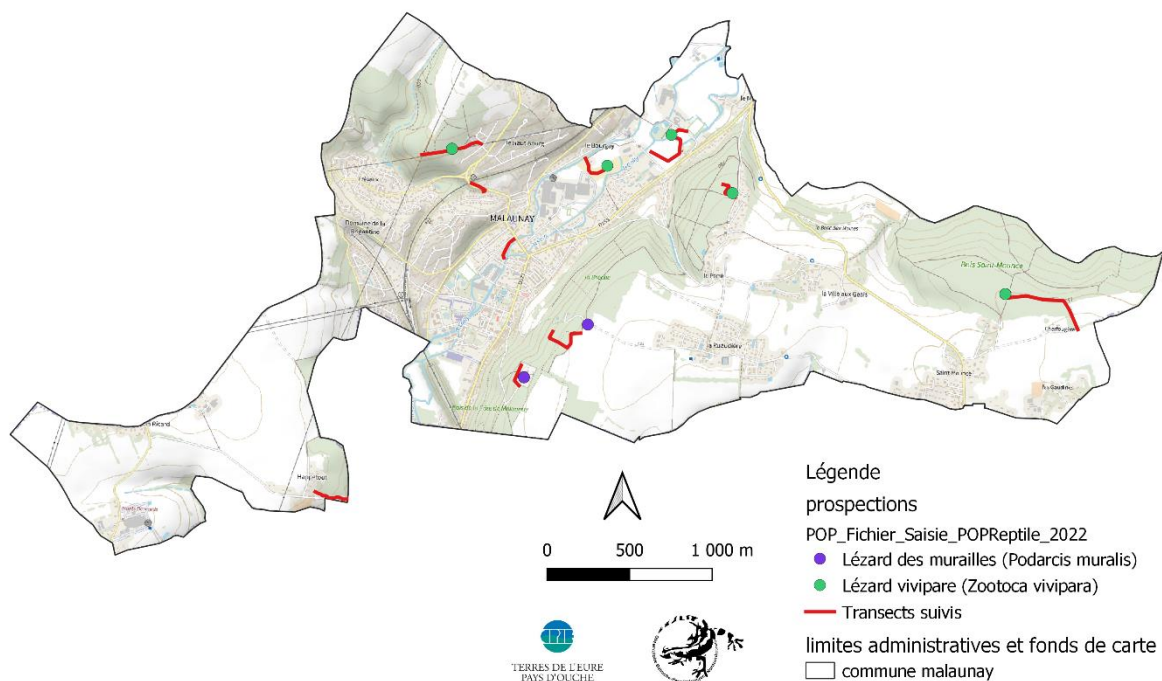
- L'orvet fragile (*Anguis fragilis*, LC)
- La Couleuvre à collier (*Natrix helvetica*, LC)
- La vipère péliade (*Vipera berus*, EN)
- Le lézard vivipare (*Zootoca vivipara*, VU)
- Le lézard des murailles (*Podarcis muralis*, LC)

A ces résultats s'ajoutent une observation de couleuvre à collier datée de 2019, présente dans la base de données de l'OBHeN. Des témoignages oraux de certains habitants lors des prospections permettent de confirmer la présence ancienne de la majorité de ces espèces, sans pouvoir ajouter de données précises en plus.

III – Analyse des populations de reptiles au sein de la commune.

1. Le complexe Lézard vivipare / lézard des murailles

Répartition du lézard des murailles et du lézard vivipare sur la commune de Malaunay (76)
en 2024



Deux lézards ont été observés sur la commune de Malaunay, le lézard vivipare et le lézard des murailles. Le lézard vert occidental, observé un peu plus au sud sur la commune de Canteleu, n'a pour le moment pas été retrouvé sur Malaunay. L'espèce étant en expansion, sa colonisation doit être surveillée.

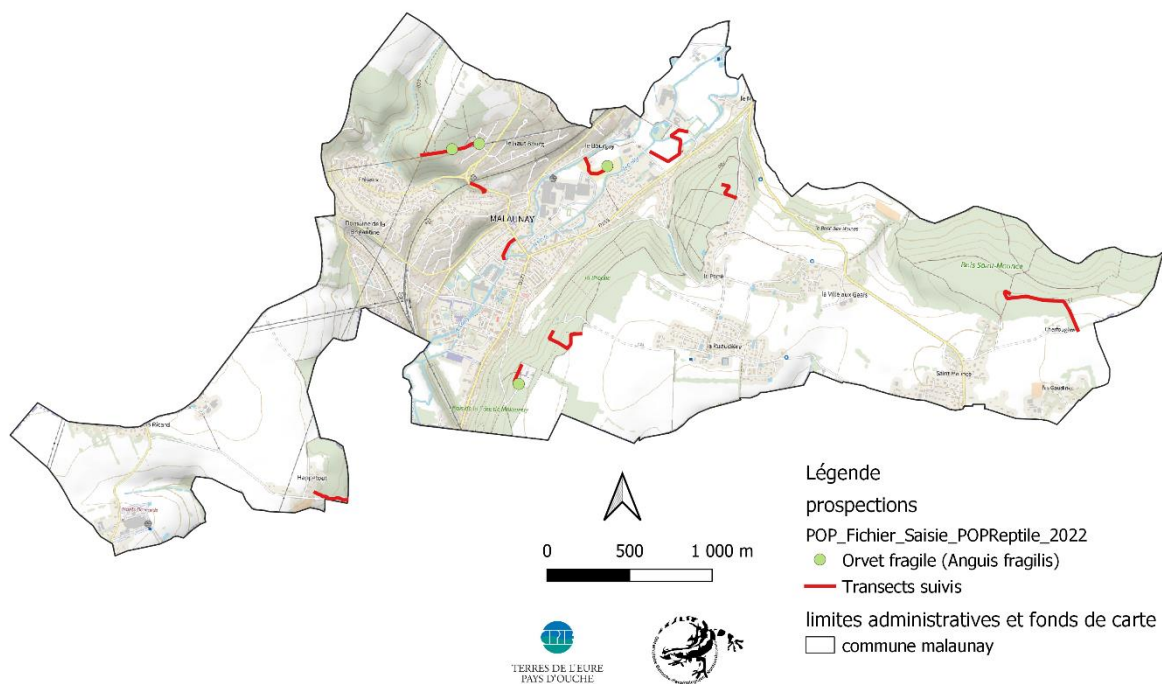
Au sein de la commune, la répartition des deux espèces suit les habitats types de chacun : le lézard vivipare est présent dans les zones humides de fond de vallée du Cailly et dans les chaque

boisement, tandis que le lézard des murailles est observé dans des parties plus anthropisées (dans le cimetière et sur un tas de gravas non loin au Nord-Est). Cependant, le lézard des murailles n'a pas été retrouvé pour le moment en pleine agglomération au fond de vallée, et semble préférer le haut du talus. L'année relativement pluvieuse et le faible nombre de passages laisse néanmoins supposée une plus grande expansion du lézard des murailles que ce qui est observé ici.

Les deux espèces sont bien implantées dans la commune, avec des populations nombreuses et des habitats en bon état de conservation. L'enjeu concernant le lézard des murailles est **faible** (espèce « LC », en expansion), celle concernant le lézard vivipare est **modéré** (espèce « VU » en Normandie) car les populations des zones humides semblent relativement faibles (un ou deux individus observés à chaque fois). Les populations forestières semblent mieux se porter.

2. *L'orvet fragile*

Répartition de l'orvet fragile (*Anguis fragilis*) sur la commune de Malaunay (76) en 2024

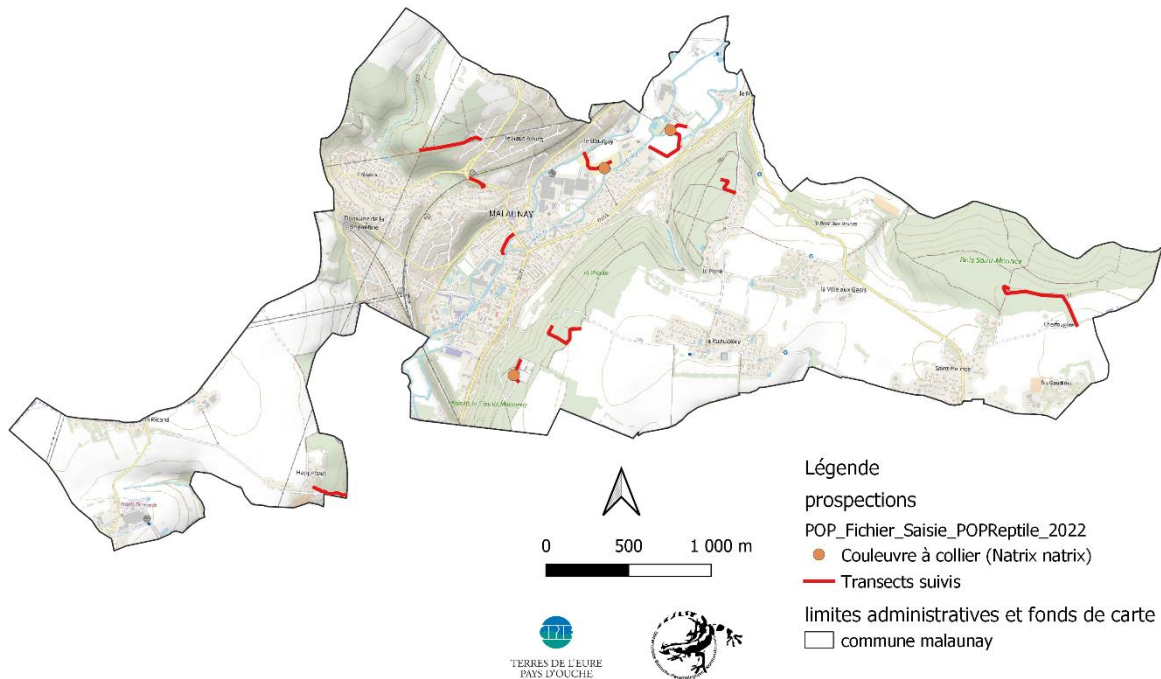


L'orvet fragile a été retrouvé dans des habitats relativement variés au sein de la commune de Malaunay. Il a été observé en forêt, dans un parc urbain, sur une zone humide et dans le cimetière de la commune. L'espèce semble bien se porter sur la commune (comme dans l'ensemble de la région) et elle pourrait occuper l'ensemble du territoire communal, y compris bon nombre de jardins et de terrains d'entreprises si des micro-habitats y sont présents.

L'enjeu concernant l'espèce est **faible** (espèce « LC » en Normandie).

3. *La couleuvre à collier*

Répartition de la couleuvre à collier (*Natrix helvetica*) sur la commune de Malaunay (76) en 2024



La couleuvre à collier a été retrouvée en 3 occasions lors des inventaires, en plus de la donnée historique présente sur la commune mais dont la précision ne permet pas d'interpréter ses habitats. Elle a été contactée sur les deux sites de zone humide prospectés, et sur le cimetière de la commune.

Plusieurs individus de différents âges et sexes permettent d'estimer que la population sur la commune est en bon état (reproduction avérée) et que l'espèce est bien implantée, malgré sa localisation concentrée dans le fond de vallée et les coteaux, et son absence supposée des plateaux.

L'enjeu concernant cette espèce est **faible**, car l'espèce se porte bien en Normandie (« LC ») et sur la commune.

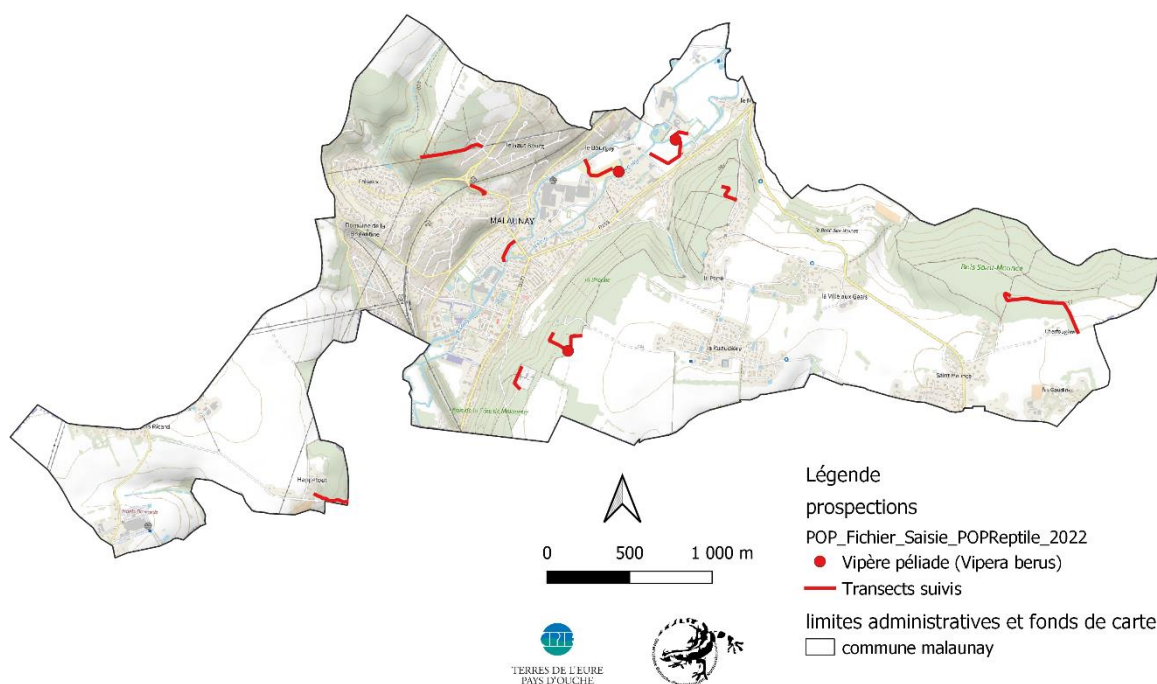
4. *La vipère péliade*

La vipère péliade a été découverte sur la commune lors des inventaires dans trois localités. Sa présence en fond de vallée humide et en lisière de boisement correspond aux préférences écologiques de l'espèce (affiliée aux milieux frais), et à la répartition du lézard vivipare, espèce aux exigences écologiques similaires.

Il est difficile d'estimer la taille de la population en seulement trois passages, car seuls 3 individus ont été observés. Cependant, la simple présence de l'espèce sur la commune est un enjeu **fort**. En effet, l'espèce est considérée « EN » (en danger) en Normandie, avec plus de la moitié des populations disparues en 20 ans.

L'une des localités sur lesquelles l'espèce a été retrouvée est propriété du Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CEN), qui le gère de façon favorable en maintenant des prairies humides pâturées, tandis que l'autre localité du fond de vallée appartient au syndicat mixte de bassin versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec. Les deux structures ont été informées de la découverte et prendront en compte l'espèce dans leur gestion future.

Répartition de la vipère péliade (*Vipera berus*) sur la commune de Malaunay (76)
en 2024

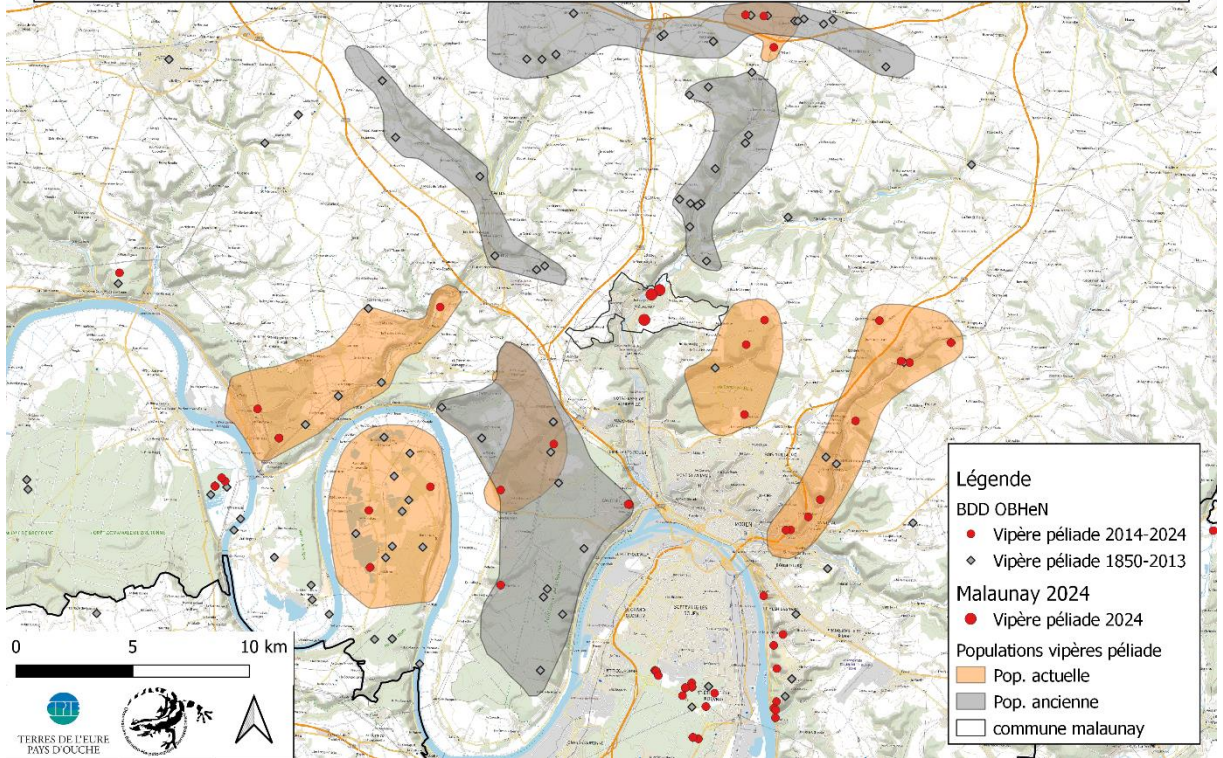


La carte ci-dessous illustre la répartition actuelle et historique de la vipère péliade aux alentours de la commune de Malaunay.

L'espèce était très présente et connue historiquement dans le secteur (mais inconnue de Malaunay) car elle utilisait le fond de vallée du Cailly et les différents réseaux de chemins de fer comme couloir de dispersion et noyaux de populations. Cependant, la majorité de ces données sont anciennes, et les populations confirmées de ces 10 dernières années sont bien plus faibles et localisées sur l'ancienne voie ferrée de Duclair, le nord de la forêt de Roumare, la forêt verte, la vallée du Robec et sur la commune de Loeilly, au Nord.

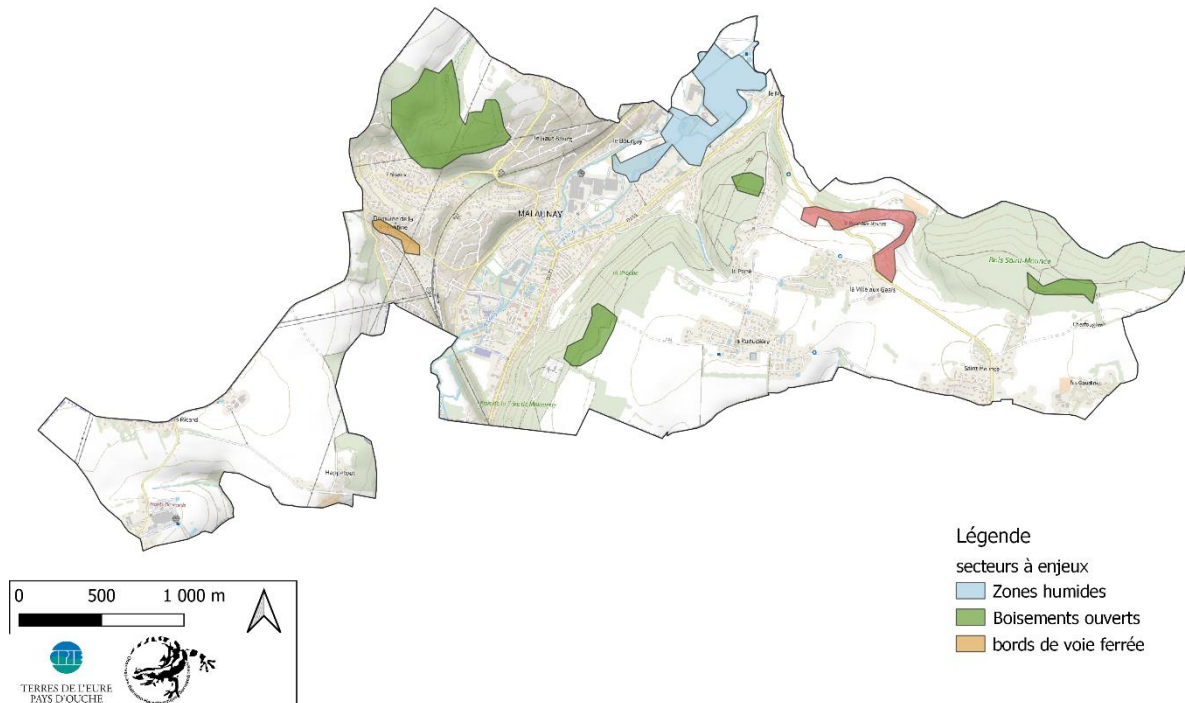
La découverte d'une population à Malaunay est un enjeu local fort, car elle laisse supposer d'une population peut-être encore présente en vallée du Cailly (qui n'aurait pas entièrement disparue) et qu'elle fait la connexion entre les populations plus au Sud (forêt de Roumare et forêt verte) et les axes de dispersions ou l'espèce n'a pas été revue (les deux voies de chemin de fer Rouen-Le havre et Rouen-Dieppe).

Etat des populations de vipère péliade (*Vipera berus*) autour de la commune de Malaunay (76) en 2024



IV – Sectorisation des enjeux

Secteurs à enjeux pour les reptiles sur la commune de Malaunay



La carte ci-dessus illustre les différents secteurs à enjeux identifiés sur la commune par rapport aux habitats et aux populations rencontrées durant les inventaires. Trois secteurs sont à prioriser afin de pouvoir protéger et aider au développement des différents espèces de la commune :

- Les zones humides
- Les zones ouvertes en bordure de boisements ou intra-boisement
- Les bords de la voie ferrée.

De plus, la portion en rouge dans la carte ci-après illustre un axe de connectivité qui, bien que n'abritant aucun reptile recensé, est un axe de connectivité majeur entre le fond de vallée et les zones boisées à l'Est.

La priorité, au vu des espèces identifiées, est de maintenir les zones humides en amont du Cailly (en bleu sur la carte), et principalement les 3 parcelles de mégaphorbiaie, habitat de prédilection de la vipère péliade et du lézard vivipare.

Ensuite, il est nécessaire de s'assurer de la présence de zones ouvertes et semi-ouvertes au sein ou aux abords des boisements de la périphérie de la commune (en vert sur la carte). Les reptiles présents dans les massifs forestiers occupent principalement les chemins forestiers et les zones où la thermorégulation y est possible, à savoir les parcelles en régénération, les lisières, les zones gardées ouvertes activement (dessous de lignes électriques) et les clairières naturelles.

Enfin, les bords de la voie ferrée Rouen-Le Havre, bien que n'ayant pas pu être prospectés durant ces inventaire, semble être un enjeu au vu des profils d'habitats qu'on y observe (talus ouverts et fourrés bordé de haie, connectés à des zones plus ouvertes enherbées), et sert de base pour une connectivité avec l'axe Rouen-le Havre, abritant une ancienne population de vipère péliade.

V – Préconisations de gestion

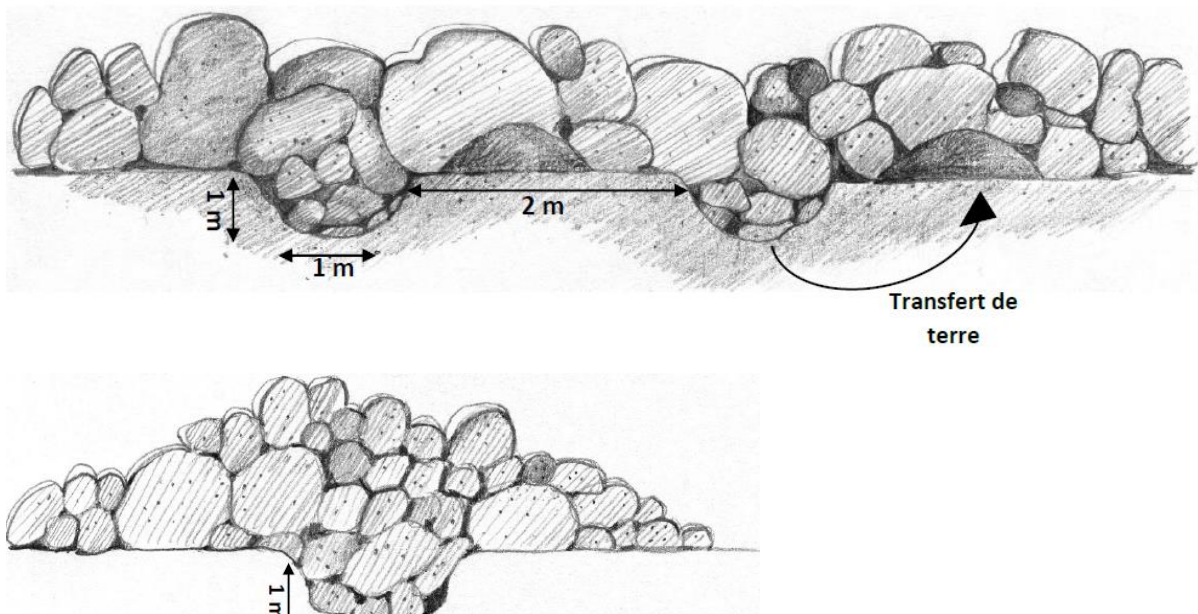
Afin de favoriser les espèces de reptiles sur la commune, et plus particulièrement la vipère péliade et le lézard vivipare (espèces les plus menacées du secteur), plusieurs actions ont été identifiées et sont proposés ci-dessous :

1. Mise en place d'hibernaculums sur les sites favorables aux reptiles

Objectif : aider la reproduction et la survie des espèces sur les sites ou ils sont connus + favoriser la colonisation de nouveaux sites par certaines espèces.

Description : La mise en place d'hibernaculums doit être privilégiée sur les parcelles ne disposant pas d'habitats terrestres (absence de ronciers, lisières ou haie dense). Ces hibernaculums peuvent être en bois mort, feuilles mortes, pierre, ou un mélange de ces matériaux.

Ils peuvent être de taille variée, en forme circulaire ou linéaire, et avec présence d'une loge semi-enterrée au milieu (voir schéma illustrant des hibernaculums en pierre de grande taille).



Ces hibernaculums doivent être installés aux abords immédiats de secteur d'herbe haute (gestion différenciée) ou à l'interface entre plusieurs milieux.

Moyens : Chutes de bois, de feuilles mortes, pierres ou gravas. Minipelle dans le cas de gros chantiers.

Commentaires : il est recommandé de ne pas les placer directement adjacent à des cheminements piétons pour éviter des risques d'altercations entre reptiles et humains, et des destructions volontaires de serpents par peur.

2. Maintien et sécurisation des prairies humides

Objectif : Eviter une destruction ou un changement d'usage des prairies humide au nord du site au détriment des écosystèmes et des reptiles qui y vivent.

Description : La mise en place de convention de gestion, de sensibilisation des gestionnaires et/ou d'obligations via des outils réglementaires peut permettre d'éviter une destruction ou un changement d'usage des prairies.

Moyens : Obligations Réelles Environnementales, conventions, inscription dans le PLU/PLUi, Entreprises Engagées pour la Nature, PAC, achat de parcelles par la commune + mise en gestion.

Commentaires : Les sites humides sur lesquels la vipère péliade a été observée sont déjà sécurisés (CEN + Syndicat de bassin versant Cailly Aubette Robec). Cette mesure s'applique aux sites proches.

3. *Création de prairies humides*

Objectif : Reconnexion de l'axe humide au sein de la commune

Description : plusieurs parcelles sont en friches ou en gestion enherbée tondu le long du cours d'eau. La remise en état de prairies humides (inondables ou non) permettrait une colonisation par les espèces cibles. Par exemple, la friche rue Roland Duru pourrait être une bonne cible pour la mise en place de prairie humide en centre-ville. De plus, certaines zones actuellement tondues de façon intensive pourraient retrouver leur caractère de prairie humide avec une pression de tonte moins importante et une restauration du caractère humide de la prairie (inondabilité, ruissellement, etc.).

Moyens : ingénierie écologique (pelle, reprofilage des berges, terrassement, gestion par pâturage).

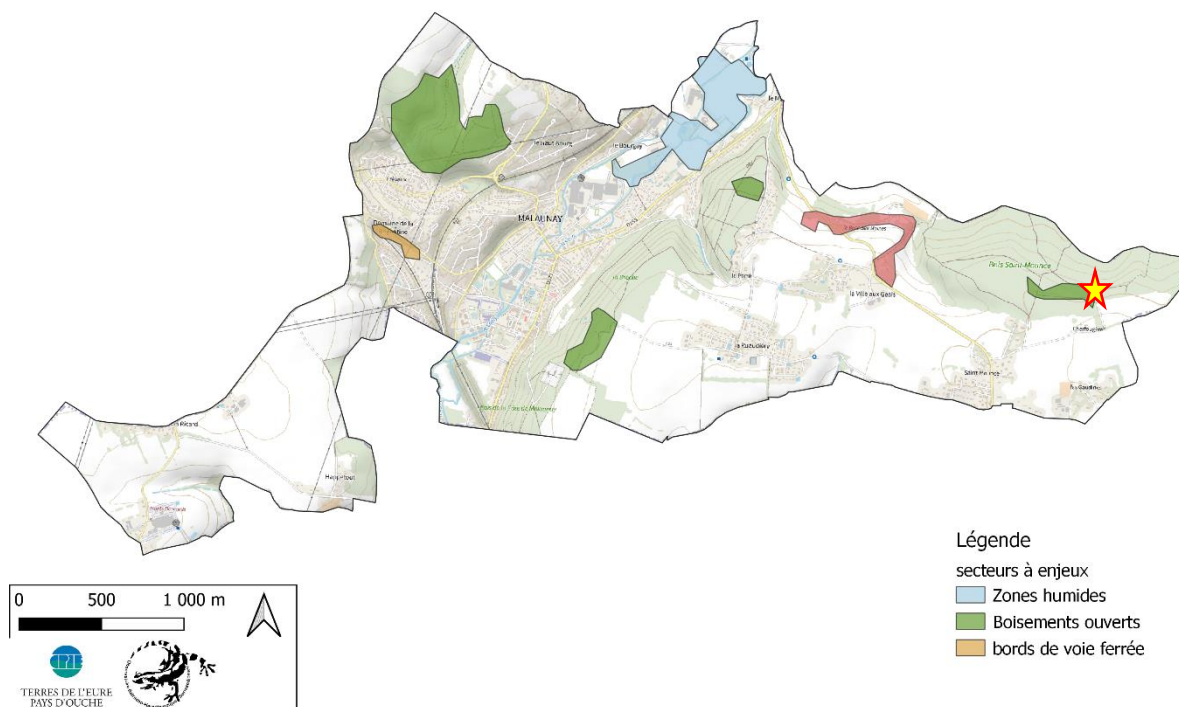
Commentaires : coût très élevé pour certaines parcelles.

4. Lutte contre *Galega officinalis*

Objectif : permettre la mise en place d'une strate herbacée et buissonnante basse aux abords de la forêt à l'Est de la commune

Description : *Galega officinalis* est une plante au caractère envahissant qui semble se développer très fortement sur les bords de chemins du boisement Est de la commune (croix jaune sur la carte ci-dessous). Elle recouvre les zones herbacées et empêche la mise en place de lisière progressive, qui sont d'habitude favorable aux reptiles. Elle réduit fortement les placettes d'ensoleillement dans le secteur. De plus, elle est très toxique pour les bovins, ovins et équins, donc entraîne des risques de santé publique.

Secteurs à enjeux pour les reptiles sur la commune de Malaunay



L'arrachage manuel permet de retirer une partie du rhizome et d'affaiblir la plante. Cet arrachage doit être répété afin de contenir l'expansion de l'espèce.

Moyens : arrachage manuel, cassage des tiges par écrasement au rouleau.

Commentaires : Possibilité d'être accompagné par le CEN Normandie (programme PREEE), le CBN de Normandie, et soutien technique possible de la MFR de Coqueréaumont qui réalisent souvent des chantiers bénévoles.

5. Mise en place de gestion différenciée dans les parcs et espaces verts de la ville

Objectif : Favoriser la dispersion des reptiles le long de l'axe Nord-Sud du Cailly à travers l'agglomération pour limiter la fragmentation que le centre-ville induit.

Description : plusieurs parcs et espaces verts urbains pourraient héberger des patches de gestion différenciée (mise en place de zone fauchée une fois par ans, ou de zone de libre évolution). Ces patches, de taille minimale de 10m², permettrait aux reptiles de s'abriter et d'y trouver à manger, tout en connectant les prairies humides du nord et des communes au sud, ainsi que les coteaux boisés. La gestion différenciée déjà existante doit être maintenue. Les espèces ciblées sont surtout la couleuvre à collier, l'orvet fragile et le lézard des murailles, espèces moins anthropofuges.

Une liste non-exhaustive des sites pouvant être gérés en gestion différenciée est la suivante :

Parc George Pellerin, Skateparc de Malaunay, Place de la mairie, rue de la Clairette, le long de la côte de Dieppe, parc des Aleurs (déjà géré), cimetière de Malaunay (déjà géré).

Moyens : Formation des agents d'espaces verts, délimitations des secteurs de gestion.

Commentaires : Un travail pourrait être réalisé conjointement avec les logements communs de la cité anglaise, de la rue Lesouef, de la résidence Alizari, et des autres bailleurs sociaux afin de mettre en place des actions de gestion différenciée sur des parties privées ouvertes, ainsi qu'avec les différentes entreprises possédant des grandes parcelles en friches ou enherbées.

6. *Limiter l'empierrement des chemins et accès forestiers sous les lignes haute-tension*

Objectif : garder des milieux semi-ouverts végétalisés en forêt

Description : durant le mois de juillet, une partie des zones ouvertes sous les lignes haute tension au Nord-Ouest ont été détruites pour installer des voies empierrées permettant le passage des engins. Cela entraîne une disparition de corridors ouverts favorables aux lézards vivipares, et moins d'habitats disponibles. De plus, les travaux ont été faits en pleine période de reproduction de l'espèce.

L'action vise à limiter voire empêcher les projets d'aménagements en forêt sans étude préalable et compensation. Les allées sous les lignes peuvent rester ouvertes et étagées (patchs plus fermés et plus ouverts avec mosaïque d'habitats).

Des habitats favorables (hibernaculums, murs en pierre, ronciers) doivent être installés aux abords des chemins créés pour compenser cette disparition.

Moyens : Outils d'urbanismes pour contraindre les projets. Accompagnement et conseils aux gestionnaires.

Commentaires : les données d'espèces étant remontées à ODIN, les prochains projets de ce type entreront dans la catégorie « destruction d'habitat d'espèce protégées » concernant le lézard vivipare, dans le cas où aucune étude n'est réalisée au préalable et aucune compensation ou aménagements ne sont mises en œuvre.